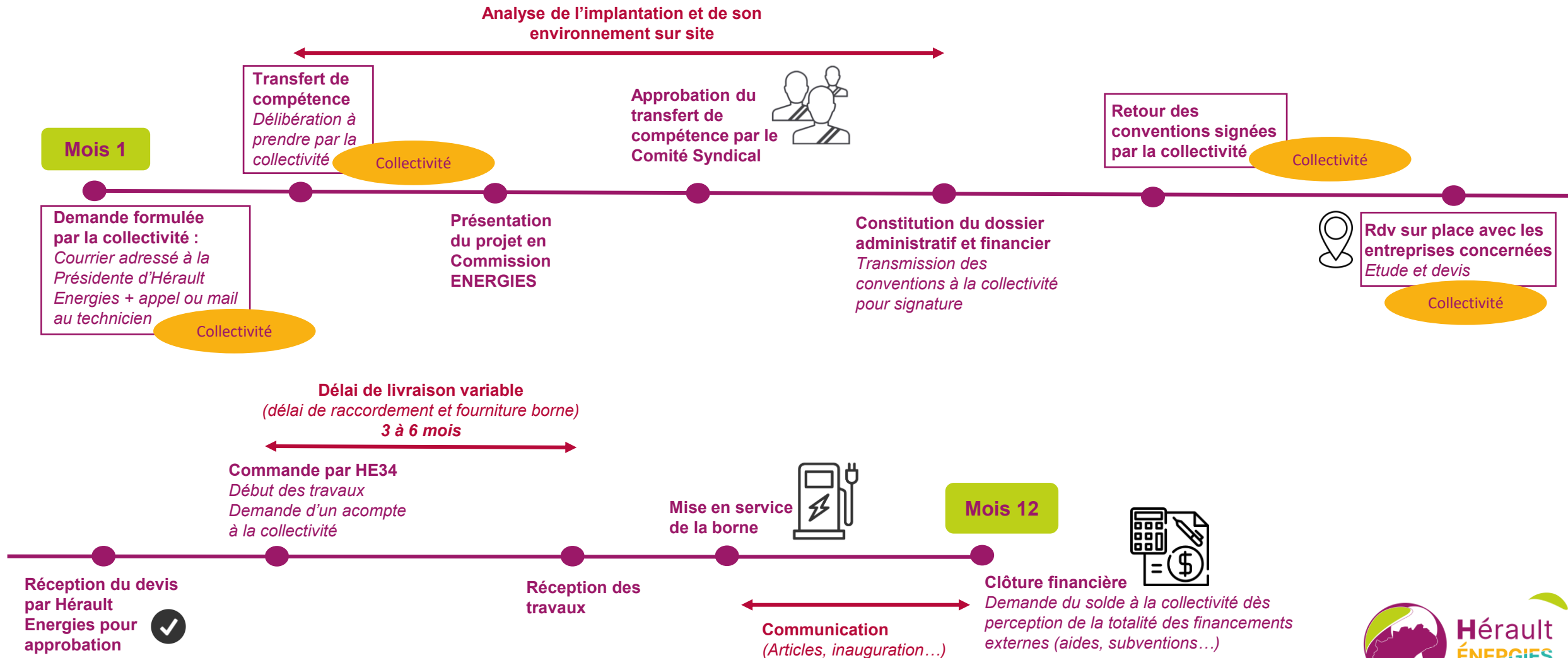


# BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

## Implantation d'une infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE)

Processus moyen d'implantation d'une borne :



# BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Une analyse d'opportunité est réalisée suite à toute demande d'implantation d'une borne :

## Commune non équipée d'une borne

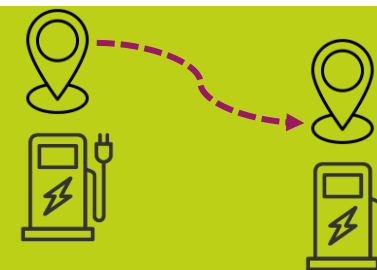
- Cohérence avec le schéma départemental (SDIRVE)
- Nombre de charges/fréquentation sur les bornes à proximité
- Analyse des lieux touristiques/fréquentation/axes routiers
- Nombre d'usagers ayant un véhicule électrique sur la commune
- Analyse des communes limitrophes déjà équipées

## Commune déjà équipée d'une borne

- Analyse du nombre de charges sur la borne déjà présente sur la commune (300 charges annuelles atteintes)
- Analyse des lieux touristiques/fréquentation/axes routiers
- Nombre d'usagers ayant un véhicule électrique sur la commune

**Si – 300 charges annuelles :**

**Priorité : repositionnement de la borne existante**  
➤ Vers un emplacement plus stratégique



Un projet, besoin de conseils?

Contactez votre interlocuteur Hérault Energies :

**Kévin RESPAUD**, technicien en charge de la mobilité électrique

Mail : [k.respaud@herault-energies.fr](mailto:k.respaud@herault-energies.fr)

Tel : 04.67.09.70.37 – 06.43.16.87.49